

Sainte-Croix-Vallée-Française

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 février 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Étaient présents :

- Jean HANNART, Maire, Président de séance,
- Hélène BRUNETEAU, Vincent DELORY, adjoints,
- Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Bruno MARK, Christophe MAURIN,
- Patrick ROUX Conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient absents : Michel THYRARD, Julien LESPINE,

Procurations : Michel THYRARD à Jean HANNART et Julien LESPINE à Joani GASTOU.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent Delory

II DELIBERATIONS

- Régularisations budgétaires avant Compte Administratif.

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
60621 - combustible		-3200.60
722	- 325.60	
722	-1500	
722	-3200.60	

Investissement	Recettes	Dépenses
2313 – Construction - 81		608.45
2313 – Construction - 81		-666.10
2313 – Construction - 173		-1308.65

2313 – Construction - 182		666.10
2313 – Construction - 182		-625.99
2315 – Matériel et outillage - 182		17.54
2315 – Matériel et outillage - 182		1308.65

Adoptée à l'unanimité.

- Fondation du patrimoine, adhésion.

Le maire propose aux conseillers d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un cout annuel de 50€ de façon à pouvoir bénéficier de leur service technique et financier, le conseil mandate le maire pour finaliser cette adhésion sous réserve de ne pas avoir de contraintes architecturales supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité.

- convention assistance technique SATEP

, le maire informe le conseil que la SAFER annule sa convention avec la commune en particulier pour la régularisation administrative des captages, la SAFER propose par conséquent de transférer cette convention au SATEP du conseil général

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 21 h 30